



Pour dématérialiser votre formalité, rendez - vous sur CCI WEBSTORE

## ↘ JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

### Français (résidant en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

### Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

### Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :

- Copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité

### Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse portant la mention : «commerçant», «industriel» ou «vie privée et familiale»

## ↘ JUSTIFICATIF DE DOMICILE

### UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

- 1 copie de la dernière quittance de loyer et/ou dernière facture de gaz / électricité / téléphone / avis d'imposition...  
- 1 attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur (pour les personnes hébergées)

**L'adresse mentionnée sur l'extrait kbis ou l'avis INSEE doit être identique à celle mentionnée sur le justificatif.**

## ↘ ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ

### Entreprise inscrite au RCS et Micro-Entreprise :

- 1 extrait kbis original de moins de 3 mois

### Commerçant ressortissant et établi dans l'UE :

- 1 justificatif d'inscription de l'entreprise à l'étranger pour une activité commerciale

## ↘ INFORMATIONS

### COMPLÉMENTAIRES

- 1 photo d'identité couleur récente, conforme : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>

## ↘ TARIFS

Frais CCI : 30 € TTC

## ↘ RENOUELEMENT

### Entreprise inscrite au RCS et Micro-Entreprise :

- 1 extrait kbis original de moins de 3 mois  
- 1 photo d'identité couleur récente, conforme  
- 1 justificatif de domicile  
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

▶ 30 € (chèque, CB ou espèces)

### Commerçant ressortissant et établi dans l'UE :

- 1 justificatif d'inscription de l'entreprise à l'étranger pour une activité commerciale  
- 1 photo d'identité couleur récente, conforme  
- 1 justificatif de domicile  
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

▶ 30 € (chèque, CB ou espèces)



**ALERTE !** Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**